



A Madame la Ministre des Transports et Messieurs les Ministres de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires.

Le projet que vous présentez ressemble comme deux gouttes d'eau à la RGPP de Sarkozy.

Comment s'en étonner quand c'est à Monsieur Darmanin que le 1er ministre a confié les renes de l'action et des comptes publics.

Comment s'en étonner quand le 1er Ministre est issu de la mouvance politique qui avait mis en place la RGPP.

Comment s'en étonner quand le Président de la République lui-même était ministre du gouvernement Hollande lors de la mise en place de la loi NOTRe.

Ainsi après la RGPP sous Sarkozy, la réforme territoriale sous Hollande, vous nous imposez le projet action publique 2022. Il s'agit sans aucun doute possible de continuer la politique de destruction des services publics de proximité, et d'augmenter les inégalités des citoyens en terme d'accès au service public.

Pour continuer je souhaite revenir au sens des mots:

Société: Groupe d'individus unifiés par un réseau de relations, de traditions et d'institutions.

Service Public: Activité d'intérêt général, assurée sous le contrôle de la puissance publique, [...] et relevant de ce fait d'un régime juridique spécifique

Il existe un lien fort entre ces deux définitions:

Le service public permet que la société perdure, car il est d'intérêt général, constitue un réseau relationnel et représente les institutions auprès des individus.

Afin de vous exprimer notre sentiment sur le projet AP 2022, je voudrais que nous revenions sur la RGPP.

En 2012, le 1er Ministre nouvellement nommé et fervent partisan de la construction d'aéroport en rase campagne, commandait un rapport sur le bilan de la RGPP. Ce document de 367 pages consultable sur internet, donne de nombreuses indications sur les effets de la réforme mais aussi sur les erreurs à ne pas reproduire.

Ainsi la critique la plus sévère issue de ce rapport et à l'encontre de la méthode est de ne pas avoir pris le temps de la concertation. Cette absence de discussion a donné une très mauvaise image générale de la réforme. Le sentiment qu'elle était imposée par le gouvernement pour l'unique motif financier a achevé de la décrédibiliser auprès des principaux concernés: les agents.

La RGPP ne s'est jamais intéressée à la valeur où au fonctionnement des services publics ni aux agents en charge de les faire fonctionner.

Le calendrier annoncé par le gouvernement concernant la mise en place d'AP 2022 est quasiment identique à celui de la RGPP. Aucune réelle concertation n'est prévue avec les représentants des agents. Les fonctionnaires qui sont attachés au sens de leurs missions et aux valeurs du service public ne sont pas au coeur du projet, ils sont la cible du projet. L'objectif est bien de supprimer 120 000 fonctionnaires pour compenser les cadeaux fiscaux consentis aux plus riches.

AP 2022 impose la rémunération au mérite? La RGPP contenait déjà des mesures d'individualisation des rémunérations, c'était la PFR. La mise en place de cette mesure s'est révélée catastrophique dans beaucoup de service, avec des cotations de poste et de fonction indignes et des différences entre agents sans justification. Le sentiment d'injustice est particulièrement fort dans les services.

Quel est le sens d'une rémunération individualisée pour un agent de catégorie C dont le traitement en début de carrière est de 1250€ et culmine à 1800€ en fin de carrière? Un agent qui rappelons le, ne

bénéficie d'aucune liberté dans l'organisation de son travail ou le choix de ses missions?

Evidemment: ça n'a aucun sens!

AP2022 impose le recours à un plan de départ volontaire? La RGPP contenait déjà un volet d'indemnisation des départs volontaires... connaissez vous le bilan de cette mesure? 1500 agents concernés dont plus de la moitié dans l'enseignement. Infime... et encore plus grave, ce sont les agents susceptibles de retrouver facilement un emploi qui ont fait ce choix. Donc les agents les plus autonomes et dont les compétences étaient les plus valorisables. Ce programme va donc appauvrir la fonction publique en termes de compétences.

AP 2022 impose le recours à l'emploi précaire et aux contractuels. Il s'agit de contourner le statut de la fonction publique puisque ces agents par nature ne peuvent y prétendre. 20% des emplois dans la fonction publique sont de cette nature. Ce chiffre est déjà énorme comparé aux objectifs du service public notamment en matière d'égalité et de continuité. Comment assurer un service public de qualité lorsque les opérateurs de ce service changent tous les 3, 6 ou 18 mois?

Il s'agit aussi d'une mesure discriminatoire, puisque le concours d'accès à la fonction publique permet de limiter les discriminations dans le recrutement des agents public, tel que le stipule le rapport sur les discriminations dans l'accès à l'emploi public remis au 1er Ministre en juin 2016. Le concours et l'égalité de traitement qui en découle est également un rempart au clientélisme voir à la corruption, ce qui renforce la neutralité du service public et le respect de l'intérêt général.

Concernant la dématérialisation des procédures, je vous rappelle que 20% des français n'ont pas accès internet ou à un ordinateur. Dématérialiser les demandes sans maintenir de service public accessible pour ces citoyens constitue une rupture d'égalité. Implicitement, il faudra payer pour accéder au service public, soit par le biais d'un prestataire (comme c'est le cas pour les cartes grises en préfecture) soit en s'équipant de matériel informatique et en souscrivant un contrat auprès d'un fournisseur d'accès à internet. Cette privatisation rampante des services publics ne conduit qu'à la dégradation des services rendu à la population notamment la plus fragile.

Sur la "rénovation du dialogue social dans la fonction publique", le projet consiste à réduire le nombre d'instances et leurs prérogatives. Comment améliorer le dialogue social en réduisant les instances dédiées à celui-ci? Le projet concerne t il la disparition des CHSCT comme dans la loi travail? Ces instances sont celles où le dialogue social est le plus proche du travail des agents. Il nous semble que le projet est surtout de casser le thermomètre avant de faire monter la température.

Dans les CAP qui sont les seules instances chargées des questions individuelles concernant les agents, l'administration impose déjà très régulièrement ses vues et le dialogue est parfois réduit à peau de chagrin. Vous projetez d'en réduire les prérogatives? Vous voulez individualiser les rémunérations, mais diminuer les capacités des instances de dialogue dans lesquelles ces questions sont étudiées? C'est encore un non sens.

L'objectif est de contourner la représentation syndicale des agents qui est inscrite dans le statut général de la fonction publique à l'article 9 et qui prévoit *"les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière."*

AP 2022 c'est mettre en oeuvre les erreurs qui dans le privé conduisent à la dégradation des conditions de travail, à l'augmentation du chômage, à la corruption, à l'affaiblissement du lien social et à la destruction de l'environnement. AP 2022 c'est ne pas tenir compte des erreurs du passé.

Pour finir comme l'a dit Karl Marx : "Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre."